



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue au Centre Mgr-Lucien-Beaudoin, 34, rue Binet, Gatineau (Québec), le mercredi 10 octobre 2018 à 19 heures et à laquelle séance étaient présents :

**Séance ordinaire
10 octobre 2018**

Monsieur Mario Crevier, président
Madame Anne DomPierre, commissaire parent (primaire)
Monsieur Alain Gauthier, commissaire
Madame Christiane Hallée, commissaire
Madame Francine Lorange, commissaire
Monsieur Frédéric Barbeau, commissaire
Monsieur Gilbert Couture, commissaire
Monsieur Antoine Gomis, commissaire parent (primaire)
Madame Marthe Nault, commissaire
Madame Chantale Lamoureux, commissaire parent (EHDA)
Monsieur Pierre Leduc, commissaire
Madame Stéphanie Imbault, commissaire
Madame Nathalie Villeneuve, commissaire
Monsieur Réjean Desjardins, commissaire
Monsieur Serge Lafortune, commissaire

Étaient également présents :

Monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général
Madame Nadine Peterson, directrice générale adjointe
Madame Caroline Sauvé, secrétaire générale et directrice du Service des communications
Madame Lucie Plouffe, directrice du Service des ressources humaines
Madame Touria Chraïbi, directrice du Service des ressources matérielles
Monsieur Stéphane Lacasse, directeur du Service des ressources éducatives
Madame Maude Hébert, conseillère en communication
Monsieur Rémi Lupien, directeur du Service des ressources financières
Monsieur Daniel Jacob, directeur du Service des technologies de l'information
Madame Danièle Bolduc, directrice de l'École de l'Amérique-Française
Madame Catherine Dubuc, directrice de l'École des Cavaliers
Madame Lynne Duval, directrice de l'École du Marais

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Mario Crevier, président de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO), souhaite la bienvenue et constate le quorum.

Il salue les directions des établissements suivants :

- Mme Danièle Bolduc, directrice de l'École de l'Amérique-Française
- Mme Catherine Dubuc, directrice de l'École des Cavaliers
- Mme Lynne Duval, directrice de l'École du Marais

Il offre ses plus sincères condoléances aux personnes éprouvées par le décès d'un être cher.

Les condoléances s'adressent à :

- La famille de **Mme Lise Goulet**, qui était enseignante au secondaire et à l'éducation des adultes.
- **Mme Louise Larouche**, directrice adjointe au Centre d'éducation des adultes des Portages-de-l'Outaouais, pour le décès de son père, **M. Maurice Larouche**.

Monsieur Mario Crevier déclare la séance ouverte.

Il est 19 heures 01 minute.

C.C.-18-19-023 Monsieur Réjean Desjardins propose d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- 6.11 Colloque de l'Association québécoise des troubles de l'apprentissage (AQETA), section Outaouais.
- 8.1 École secondaire Mont-Bleu.
- 8.2 Offre de services d'une firme de communication.
- 8.3 Comité de sélection-Dotation du personnel.

Adoptée à l'unanimité

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

C.C.-18-19-024 Madame Nathalie Villeneuve propose de dispenser la secrétaire générale de la lecture des procès-verbaux des 12 et 26 septembre 2018 et de les adopter avec les modifications suivantes :

- À la page 13 du procès-verbal du 12 septembre 2018, retirer la nomination écrite en double pour le Comité des services éducatifs,
- Monsieur Serge Lafortune recommande l'ajout de la numérotation avant les sujets

Adoptée à l'unanimité

3. SUIVIS DES DERNIÈRES SÉANCES

Une liste des suivis effectués est déposée à titre d'information pour les séances des 12 et 26 septembre 2018.

4. MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

REPRÉSENTATIONS

26 septembre 2018	Entrevues avec Le Droit, TVA et Radio-Canada concernant l'annonce de la relocalisation des élèves de l'École secondaire Mont-Bleu à l'École secondaire de l'Île.
27 septembre 2018	Entrevue de M. Jean-Claude Bouchard à 104.7 FM concernant la relocalisation à l'École secondaire de l'Île.
27 septembre 2018	Présence de M. Mario Crevier au gala Forces Avenir qui a eu lieu au Capitol de Québec.
27-28 septembre 2018	Présence de M. Mario Crevier à la mission éducative de la Fédération des commissions scolaires du Québec.
1 ^{er} octobre 2018	Entrevues 104.7 FM, Le Droit, TVA et Radio-Canada concernant la relocalisation des élèves de l'École secondaire Mont-Bleu à l'École secondaire de l'Île ainsi que la vidéo d'explications.
2 octobre 2018	Envoi d'une lettre de félicitations, signée par M. Mario Crevier, aux députés élus et réélus de la région de l'Outaouais ainsi qu'au Premier ministre.
3 octobre 2018	Séance d'information pour les parents d'élèves de l'École secondaire de l'Île. Présence du Conseil des commissaires, de la direction générale ainsi que de directions de services et d'établissements.
3 octobre 2018	Entrevues avec 104.7 FM, Le Droit, TVA, Radio-Canada et CBC concernant les séances d'information aux parents d'élèves de l'École secondaire Mont-Bleu et l'École secondaire de l'Île.
4 octobre 2018	Séance d'information pour les parents d'élèves de l'École secondaire Mont-Bleu. Présence du Conseil des commissaires, de la direction générale ainsi que de directions de services et d'établissements.
4 octobre 2018	Entrevues avec 104.7 FM, Le Droit, TVA, Radio-Canada et CTV concernant les séances d'information aux parents d'élèves de l'École secondaire Mont-Bleu et l'École secondaire de l'Île.

INSCRIRE À VOTRE AGENDA

7 décembre 2018 :	Gala du personnel.
Automne 2018 :	Inauguration de l'École de la Forêt et de l'Immeuble 035, et pelletée de terre pour l'École 040.
Automne 2018 :	Célébrations du 20 ^e anniversaire de la CSPO.
11 au 15 février 2019 :	Journées persévérance scolaire.
25-26 février 2019 :	Soirées musicales au Cégep de l'Outaouais.
8 juin 2019 :	Ordre du mérite scolaire sous l'égide de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

Les ajouts suivants sont faits au message de la présidence, dans la section « inscrire à votre agenda » :

- Le gala du personnel aura lieu à l'École secondaire de l'Île
- 13 octobre 2018 : Spectacle Mont-Bleu se relève
- Madame Francine Lorange veut féliciter toute l'équipe pour la relocalisation des élèves de l'École secondaire Mont-Bleu à l'École secondaire de l'Île

Monsieur Mario Crevier propose de décréter un huis clos

Il est 19 heures 14 minutes

Madame Anne DomPierre propose la levée du huis clos.

Il est 19 heures 30 minutes

Monsieur Gilbert Couture propose de retirer les points 6.4 à 6.7 de l'ordre du jour et de les traiter en Conseil extraordinaire prochainement

5. PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

Aucune intervention du public.

6.1 RECOURS COLLECTIF - FRAIS EXIGÉS AUX PARENTS : NOMINATION DE L'ADMINISTRATEUR ET DU WEBMESTRE POUR LA GESTION DU DOSSIER

Considérant l'entente de principe intervenue le 28 juin 2018 entre la Représentante et les commissions scolaires, intitulée « Transaction dans le cadre de l'action collective en dommages et intérêts compensatoires des frais pour des services éducatifs et pour l'achat de matériel scolaire » (ci-après « Entente »);

Considérant le jugement de la Cour supérieure du 30 juillet 2018, lequel approuvait l'Entente;

Considérant que l'Entente prévoit la désignation d'un Webmestre conformément à l'article 4.5 de l'Entente;

Considérant que la commission scolaire doit déterminer si elle s'autoadministre ou si elle désigne un Administrateur externe conformément à l'article 4.1 de l'Entente;

Considérant que la désignation du Webmestre, de l'Administrateur externe et du Vérificateur externe, le cas échéant, devra être entérinée par la Cour supérieure dans les 45 jours de la date du jugement conformément à l'article 4.7 de l'Entente, soit au plus tard le 15 octobre 2018;

Considérant que le tribunal entérinera, le 12 octobre 2018, le choix du Webmestre, de l'Administrateur externe et du Vérificateur externe, le cas échéant, tel que prévu au paragraphe 145 du jugement de la Cour supérieure du 30 juillet 2018;

Considérant que le webmestre, l'administrateur externe et le vérificateur externe devront faire rapport de leurs travaux spécialisés à la Cour supérieure dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente, notamment au regard des articles 7.2, 7.3, 8.1 et 8.2, agissant ainsi comme témoin expert du tribunal;

Considérant le paragraphe 146 du jugement de la Cour supérieure du 30 juillet 2018, lequel ordonne au Webmestre, au Vérificateur à être désignés en vertu de l'Entente et à l'Administrateur visé au paragraphe 4.2.1 de l'Entente de se conformer aux modalités contenues dans l'Entente;

Considérant l'article 42.1 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* (RLRQ c. C-65.1, r.4) permettant la conclusion d'un contrat de services de gré à gré en de telles circonstances;

Considérant le Règlement 03-01-10 sur la délégation de certains pouvoirs et certaines fonctions aux diverses instances de la CSPO, de la Politique d'achat (70-10-20), de la

Procédure relative à l'autorisation des contrats de services (03-01-40) et la possibilité pour le Conseil des commissaires d'y déroger pour un cas spécifique;

Considérant les circonstances exceptionnelles en l'espèce;

Considérant que le montant exact des services demeure approximatif et pourrait être inférieur au seuil d'appel d'offres publics;

Considérant l'offre de service de Collectiva services en recours collectifs inc.;

Considérant l'offre de service de la Société GRICS;

Considérant la recommandation des membres du Comité de gouvernance et d'éthique;

C.C.-18-19-024 Monsieur Alain Gauthier propose

- de retenir la firme Collectiva services en recours collectifs inc. à titre de Webmestre;
 - de retenir la firme Collectiva services en recours collectifs inc. à titre d'Administrateur externe;
 - de retenir les services de la Société GRICS ;
- et
- d'autoriser le directeur général et le président à signer tout document pour donner effets aux présentes.

Adoptée à l'unanimité

6.2 RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME

ÉTAT DE LA QUESTION : Instauration d'un régime d'emprunts à long terme sujet à une promesse de subvention de la part du Ministère afin de financer les activités d'investissement effectuées par la Commission scolaire.

Considérant que, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (R.L.R.Q., c. A-6.001), la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2019, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 20 879 000 \$;

Considérant que, conformément à l'article 83 de cette Loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

Considérant que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 27 septembre 2018.

C.C.-18-19-025 Monsieur Pierre Leduc propose :

1. qu'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2019, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 20 879 000 \$, soit institué;
2. que les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de quinze mois s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. qu'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à

conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

- b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 23 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. que l'un ou l'autre des dirigeants suivant :
- le président;
 - ou le vice-président;
 - ou le directeur général;
 - ou le directeur du Service des Ressources financières.

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt la convention d'Hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes :

7. que dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunt.

Montant maximum pouvant être emprunté

CS :772000 Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

1. Dépenses d'investissements non financées au 30 juin 2017 après déduction des emprunts à long terme réalisés pendant l'année scolaire 2017-2018	10 164 000 \$
2. Soldes en capital échus et à refinancer avant le 30 juin 2019	\$
3. Partie des ressources financières allouées aux fins d'investissements pour l'année scolaire 2017-2018	6 258 000 \$
4. Partie de l'allocation de base aux fins d'investissements pour l'année scolaire 2018-2019	973 000 \$
5. Partie de l'allocation aux fins du maintien des bâtiments scolaires pour l'année scolaire 2018-2019	1 680 000 \$
6. Dépenses non financées au 30 juin 2017 et ressources financières allouées pour l'achat des technologies de l'information et de la communication pour l'année scolaire 2017-2018	1597000
7. Estimation des frais inhérents à l'émission de l'emprunt	207 000 \$
Total	<hr/> 20 879 000 \$

Adoptée à l'unanimité

6.3 AJUSTEMENT AU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER

Considérant les termes de notre appel d'offres public No. 18-19-09 ;

Considérant la résolution C.E.17-18-134;

Considérant la résolution C.E. 18-19-015 ;

Considérant l'étude des besoins avec les directions des établissements, la direction du Service des ressources matérielles ainsi que le prestataire de service ;

C.C.-18-19-026 Madame Stéphanie Imbault propose que l'ajustement au contrat d'entretien ménager pour l'année scolaire 2018-2019 des établissements ci-dessous soit attribué de la façon suivante :

Établissement	Prestataire de services	Contrat initial			Contrat modifié		
		Montant annuel 2018-2019 (avant taxes)	Nombre d'heures par semaine	Nombre d'heures par année	Montant annuel 2018-2019 (avant taxes)	Nombre d'heures par semaine	Nombre d'heures par année
Au Cœur-des-Collines :							
- Immeuble La Pêche	La Relance Outaouais inc.	48 721,40 \$	35	1 820	48 721,40 \$	35	1 820
- Immeuble Sainte-Cécile	La Relance Outaouais inc.	48 521,20 \$	35	1 820	48 521,20 \$	35	1 820
Côte-du-Nord	La Relance Outaouais inc.	76 190,40 \$	55	2 860	85 887,36 \$	62	3 224
De l'Amérique-Française	La Relance Outaouais inc.	116 422,80 \$	85	4 420	109 574,40 \$	80	4 160
Des Cavaliers	La Relance Outaouais inc.	116 290,20 \$	85	4 420	109 449,60 \$	80	4 160
Des Deux-Ruisseaux	La Relance Outaouais inc.	123 336,20 \$	89	4 628	117 793,00 \$	85	4 420
Des Rapides-Deschênes : - Immeuble St-Médard	La Relance Outaouais inc.	55 910,40 \$	40	2 080	83 865,60 \$	60	3 120
Des Rapides-Deschênes : - Immeuble Arc-en-Ciel	La Relance Outaouais inc.	42 151,20 \$	30	1 560	77 277,20 \$	55	2 860
Des Rapides-Deschênes : - Immeuble Notre-Dame	La Relance Outaouais inc.	55 931,20 \$	40	2 080	83 869,80 \$	60	3 120
Des Trois-Portages	La Relance Outaouais inc.	69 290,00 \$	50	2 600	85 919,60 \$	62	3 224
Des Tournesols	La Relance Outaouais inc.	97 515,60 \$	70	3 640	97 515,60 \$	70	3 640
Du Dôme	La Relance Outaouais inc.	83 803,20 \$	60	3 120	97 770,40 \$	70	3 640
Du Marais	La Relance Outaouais inc.	97 479,20 \$	70	3 640	97 479,20 \$	70	3 640
Du Plateau	La Relance Outaouais inc.	90 584,00 \$	65	3 380	97 552,00 \$	70	3 640
Du Vieux-Verger	La Relance Outaouais inc.	69 472,00 \$	50	2 600	83 366,40 \$	60	3 120
Du Village : - Immeuble Limoges	La Relance Outaouais inc.	76 247,60 \$	55	2 860	83 179,20 \$	60	3 120
- Immeuble St-Paul	La Relance Outaouais inc.	68 874,00 \$	50	2 600	68 874,00 \$	50	2 600
Du Grand-Boisé	La Relance Outaouais inc.	69 316,00 \$	50	2 600	85 951,84 \$	62	3 224

Établissement	Prestataire de services	Contrat initial			Contrat modifié		
		Montant annuel 2018-2019 (avant taxes)	Nombre d'heures par semaine	Nombre d'heures par année	Montant annuel 2018-2019 (avant taxes)	Nombre d'heures par semaine	Nombre d'heures par année
Euclide-Lanthier	La Relance Outaouais inc.	97 770,40 \$	70	3 640	97 770,40 \$	70	3 640
Internationale du Mont-Bleu	La Relance Outaouais inc.	69 524,00 \$	50	2 600	86 209,76 \$	62	3 224
Jean-de-Brébeuf	La Relance Outaouais inc.	62 454,60 \$	45	2 340	86 048,56 \$	62	3 224
Notre-Dame	La Relance Outaouais inc.	76 562,20 \$	55	2 860	83 522,40 \$	60	3 120
Parc-de-la-Montagne	La Relance Outaouais inc.	90 313,60 \$	65	3 380	97 260,80 \$	70	3 640
Saint-Jean-Bosco	La Relance Outaouais inc.	76 905,40 \$	55	2 860	86 693,36 \$	62	3 224
Saint-Paul	La Relance Outaouais inc.	69 862,00 \$	50	2 600	86 628,88 \$	62	3 224
Saint-Rédempteur	La Relance Outaouais inc.	76 762,40 \$	55	2 860	83 740,80 \$	60	3 120
Secondaire des Lacs	La Relance Outaouais inc.	83 085,60 \$	60	3 120	83 085,60 \$	60	3 120
Secondaire Grande-Rivière	La Relance Outaouais inc.	358 142,20 \$	265	13 780	358 142,20 \$	265	13 780
Centre Vision-Avenir	La Relance Outaouais inc.	104 871,00 \$	75	3 900	104 871,00 \$	75	3 900
Centre La Génération	La Relance Outaouais inc.	41 932,80 \$	30	1 560	41 932,80 \$	30	1 560
Centre L'Arrimage	La Relance Outaouais inc.	35 295,00 \$	25	1 300	35 295,00 \$	25	1 300
École des métiers spécialisés Asticou	La Relance Outaouais inc.	180 018,80 \$	130	6 760	180 018,80 \$	130	6 760
Centre Mgr. Lucien-Beaudoin	La Relance Outaouais inc.	41 917,20 \$	30	1 560	41 917,20 \$	30	1 560
Centre administratif & Annexe	La Relance Outaouais inc.	62 150,40 \$	45	2 340	55 244,80 \$	40	2 080
De la Forêt	La Relance Outaouais inc.	117 130,00 \$	85	4 420	110 240,00 \$	80	4 160
École primaire 035	La Relance Outaouais inc.	115 273,60 \$	85	4 420	108 492,80 \$	80	4 160
Centre Vernon	La Relance Outaouais inc.	-	-	-	20 357,00 \$	15	780
				Total contrat initial (avant taxes)		Total contrat initial (avant taxes)	
				3 166 027,80 \$		3 410 066,96 \$	

Adoptée à l'unanimité

6.4 MODIFICATION AU CONTRAT - « CONSTRUCTION APRÈS SINISTRE » - ÉCOLE SECONDAIRE MONT-BLEU

Sujet retiré de l'ordre du jour.

6.5 EMBAUCHE DE PROFESSIONNELLE ET PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION – ARCHITECTES – PROJET CONSTRUCTION APRÈS SINISTRE – ÉCOLE SECONDAIRE MONT-BLEU »

Sujet retiré de l'ordre du jour.

6.6 EMBAUCHE DE PROFESSIONNELLE ET PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION – INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ – PROJET CONSTRUCTION APRÈS SINISTRE – ÉCOLE SECONDAIRE MONT-BLEU »

Sujet retiré de l'ordre du jour.

6.7 EMBAUCHE DE PROFESSIONNELLE ET PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION – INGÉNIEURS EN STRUCTURE, AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET INGÉNIERIE DES SOLS – PROJET CONSTRUCTION APRÈS SINISTRE – ÉCOLE SECONDAIRE MONT-BLEU »

Sujet retiré de l'ordre du jour.

6.8 ADOPTION – MANDAT DU COMITÉ DES SERVICES ÉDUCATIFS

Sujet retiré de l'ordre du jour.

6.9 NOMINATION – POSTE DE RÉGISSIER OU RÉGISSIER À L'ENTRETIEN – SERVICES DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Sujet reporté à la prochaine séance du Comité exécutif.

6.10 FÉLICITATIONS – FINALISTES DU GALA FORCES AVENIR AU SECONDAIRE

C.C.-18-19-027 Monsieur Mario Crevier propose que des félicitations soient adressées aux finalistes qui ont été récompensés nationalement lors du Gala FORCES Avenir 2018. Megan Good, de l'École secondaire des Lacs, La Troupe Passage primaire-secondaire, de l'École secondaire Mont-Bleu et Monsieur Eddie Longchamps, enseignant à l'École secondaire Grande-Rivière. Les finalistes représentaient fièrement leur établissement respectif et la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais. Ce gala qui s'est tenu le 27 septembre dernier vise à reconnaître et promouvoir l'engagement au secondaire. Félicitations à toutes et tous !

Adoptée à l'unanimité

6.11 COLLOQUE DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES TROUBLES DE L'APPRENTISSAGE (AQETA), SECTION OUTAOUAIS

Considérant que le colloque de l'Association québécoise des troubles de l'apprentissage (AQETA), section Outaouais se tiendra le samedi 20 octobre 2018 à l'École secondaire de l'Île;

Considérant que les frais d'inscription de 41 \$ seront payés à même le budget du Conseil des commissaires ;

C.C.-18-19-028 Monsieur Serge Lafortune propose qu'une délégation de commissaires, pilotée par Madame Chantale Lamoureux, soit autorisée à y participer ;

et

que Madame Chantale Lamoureux et Monsieur Serge Lafortune soient mandatés pour représenter la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais au colloque.

Adoptée à l'unanimité

Madame Francine Lorange demande qu'un résumé de la journée soit transmis aux membres du Conseil des commissaires.

7. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Bonjour,

Vous recevez le rapport mensuel de la Direction générale.

NOUVELLES MINISTÉRIELLES

- Le 25 septembre, autorisation de MÉES pour l'ajout de services de transport en fin de journée pour les élèves de l'École secondaire de l'Île en vue d'avancer la période de fin des classes.
- Le 27 septembre, Journée nationale du personnel de soutien scolaire.
- Dans la poursuite de son accompagnement au réseau des commissions scolaires pour la violence et l'intimidation, le MEES propose la thématique : *L'adulte comme modèle de bienveillance à l'école* dont les interventions s'échelonnent sur toute l'année scolaire.
- Du 18 au 24 novembre, *31^e semaine de prévention des dépendances* (alcool, drogues, jeux de hasard et d'argent).
- Le MÉES a autorisé le report de la prise de présence des élèves de l'École secondaire Mont-Bleu au 16 octobre.
- La Direction de la promotion de la sécurité du Secteur du loisir et du sport du MÉES offre aux écoles la possibilité d'accueillir un ambassadeur de l'équipe de l'esprit sportif qui vise à renforcer le développement de l'esprit sportif, à mieux encadrer, de façon éthique et sécuritaire, la pratique du sport, et à promouvoir les valeurs positives du sport.
- Du 4 au 11 octobre, *Semaine pour l'école publique* de la FAE.

NOUVELLES ADMINISTRATIVES

- › Le directeur général de la CSPO est membre du conseil d'administration de Forces Avenir.
- › L'École Jean-de-Brébeuf recevra 5 500 \$ de la FADOQ dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie.
- › Le 2 octobre, lancement de la campagne de Centraide Outaouais.
- › Madame Caroline Desrochers, conseillère pédagogique à la CSPO, sera reconnue par ses pairs dans la catégorie Innovation et création lors du colloque de l'Association des conseillères et conseillers pédagogiques du Québec du 25 octobre.
- › Madame Michelle Lavigne terminera son dernier jour de travail pour fin de retraite le 31 janvier 2019.
- › L'appel de candidatures afin de pourvoir la liste d'admissibilité à une fonction de cadre d'établissement a été diffusé.

REPRÉSENTATIONS

- | | |
|-------------------|--|
| 20 septembre 2018 | › Foire des métiers à l'École des métiers spécialisés Asticou. |
| 24 septembre 2018 | › Remise d'un chèque 9 315 \$ par Investissement Québec à l'École Saint-Paul dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie. |
| 26 septembre 2018 | › Rencontre avec les représentants syndicaux concernant le sinistre à l'École secondaire Mont-Bleu et de la solution envisagée pour un retour en classe rapide. |
| 26 septembre 2018 | › Rencontre avec personnel de l'École secondaire de l'Île et de l'École secondaire Mont-Bleu. |
| 27 septembre 2018 | › Rencontre avec le personnel de l'École secondaire de l'Île suite à la décision du conseil des commissaires concernant le scénario de retour en classe des élèves de l'École secondaire Mont-Bleu. |
| 27 septembre 2018 | › Gala Forces Avenir au secondaire au Capitole de Québec où la CSPO a reçu 3 des 5 reconnaissances nationales. |
| 28 septembre 2018 | › Rencontre de représentants des élèves de l'École secondaire de l'Île. |
| 2 octobre 2018 | › Rencontre avec le président et la vice-présidente du conseil d'établissement de l'École secondaire de l'Île. |
| 3 octobre 2018 | › Rencontre avec les représentants syndicaux visant à souligner le caractère temporaire du double horaire à l'École secondaire de l'île et la recherche par la CSPO d'une meilleure solution. |
| 3 octobre 2018 | › Rencontre avec le personnel de l'École secondaire de l'Île visant à souligner le caractère temporaire du double horaire à l'École secondaire de l'Île et la recherche par la CSPO d'une meilleure solution. |
| 3 octobre 2018 | › Rencontre avec le personnel de l'École secondaire Mont-Bleu visant à souligner le caractère temporaire du double horaire à l'École secondaire de l'île et la recherche par la CSPO d'une meilleure solution. |
| 3 octobre 2018 | › Rencontre d'information destinée aux parents des élèves de l'École secondaire de l'Île à l'auditorium du Cégep de l'Outaouais. |
| 4 octobre 2018 | › Rencontre d'information destinée aux parents des élèves de l'École secondaire Mont-Bleu à l'auditorium du Cégep de l'Outaouais. |
| 9 octobre 2018 | › Retour en classe réussi des élèves de l'École secondaire Mont-Bleu. |

Jean-Claude Bouchard, directeur général

- Ajout du point suivant dans la section représentations :

22 octobre 2018 › Visite d'une délégation française à la CSPO dans le cadre des COPS et des CAPS.

Madame Touria Chraïbi donne des explications sur le montant de l'ajustement au contrat de l'entretien ménager.

Monsieur Jean-Claude Bouchard informe l'assemblée que ce point peut être ajouté aux dossier du Comité de vérification.

Madame Marthe Nault demande le vote :

Pour	Contre	Abstentions
12	0	2

8. NOUVEAUX SUJETS

- **ÉCOLE SECONDAIRE MONT-BLEU**

Madame Nathalie Villeneuve revient sur la partie de vendredi dernier, elle mentionne que les gens ne connaissent pas le rôle d'un directeur général et son équipe. Les parents sont très fiers. Madame Nathalie Villeneuve dit merci.

- **OFFRE DE SERVICE D'UNE FIRME DE COMMUNICATION**

La firme Communication Quoi demande à rencontrer le Conseil des commissaires pour proposer ses services.

Après discussion il est convenu que la demande est non recevable.

- **COMITE DE SELECTION – DOTATION DU PERSONNEL**

Monsieur Mario Crevier demande aux membres du Conseil des commissaires de faire parvenir leur inscription au Service du secrétariat général et des communications, si ce n'est pas déjà fait.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

C.C.-18-19-029 Monsieur Mario Crevier propose la levée de la séance.

Il est 20 heures 57 minutes.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2018

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption des procès-verbaux
 3. Suivis des dernières séances
 4. Message de la présidence
 5. Période d'intervention du public
 6. **DOSSIERS**
 - 6.1. Recours collectif : frais exigés aux parents – nomination de l'Administrateur et du Webmestre pour la gestion du dossier
 - 6.2. Régime d'emprunts à long terme
 - 6.3. Ajustement au contrat d'entretien ménager
 - 6.4. Modification au contrat projet « Construction après sinistre » – École secondaire Mont-Bleu
 - 6.5. Embauche de professionnelles et professionnels de la construction – architectes – projet construction après sinistre – École secondaire Mont-Bleu (sujet retiré de l'Ordre du jour)
 - 6.6. Embauche de professionnelles et professionnels de la construction – ingénieurs en mécanique et électricité – projet construction après sinistre – École secondaire Mont-Bleu (sujet retiré de l'Ordre du jour)
 - 6.7. Embauche de professionnelles et professionnels de la construction – ingénieurs en structure, aménagement extérieurs et ingénierie des sols – projet construction après sinistre – École secondaire Mont-Bleu (sujet retiré de l'Ordre du jour)
 - 6.8. Adoption – mandat du Comité des services éducatifs (sujet retiré de l'ordre du jour)
 - 6.9. Nomination – poste de régisseuse ou régisseur à l'entretien – Service des ressources matérielles (sujet reporté à la prochaine séance du Comité exécutif)
 - 6.10. Félicitations – Finalistes du gala Forces avenir au secondaire
 7. Rapport du directeur général
 8. Nouveaux sujets
 - 8.1 École secondaire Mont-Bleu
 - 8.2 Offre de service d'une firme de communication
 - 8.3 Comité de sélection-Dotation du personnel
 9. Correspondance et dépôts de documents
 10. Levée de la séance
-